

Image not found or type unknown



Litiges entre une société de consommation et moi

Par **oceane2210**, le **28/04/2015** à **08:38**

Bonjour, je viens de recevoir un courrier d huissier me demandant de regler une dette de finareff datant de plus de 15 ans et pour laquelle j'avais eu un interdit bancaire, interdit qui n est plus en cours depuis de nombreuses années que puis je faire car je suis invalide mdph et pendant des années je n'ai eu de leur nouvellesmerci pour votre réponse

Par **domat**, le **28/04/2015** à **11:30**

bjr,
en l'absence d'une décision de justice vous condamnant à payer, votre dette est prescrite.
demandez à l'huissier de vous présenter un titre exécutoire, s'il ne peut pas vous présenter ce document, l'huissier agit comme une société de recouvrement et ne dispose d'aucun pouvoir coercitif contre vous.
n'écrivez rien, ne payez rien, ne reconnaissez rien.
cdt